

Document de travail : accompagnement personnalisé (2010-2011)

Projet proposé : création d'un journal web sous forme de blog.

Compétences travaillées : Appui sur le socle commun (qui concerne tous les élèves dans leur scolarité obligatoire - en primaire et au collège - jusqu'à 16 ans, donc aussi nos élèves de 2^{ndes})¹ :

1. **Pilier 1 : Maîtrise de la langue française :**

Connaissances et attitudes :

- ✗ Enrichir quotidiennement le **vocabulaire** des élèves est un objectif primordial, dès l'école maternelle et tout au long de la scolarité obligatoire. Les élèves devront connaître :
 - un vocabulaire juste et précis pour désigner des objets réels, des sensations, des émotions, des opérations de l'esprit, des abstractions ;
 - le sens propre et le sens figuré d'une expression ;
 - le niveau de langue auquel un mot donné appartient ;
 - des mots de signification voisine ou contraire ;
- ✗ **Grammaire** : connaître : la ponctuation ; les structures syntaxiques fondamentales ; les connecteurs logiques usuels (conjonctions de coordination, conjonctions de subordination, adverbess) ; la conjugaison des verbes ; le système des temps et des modes.
- ✗ **Lecture** : dégager l'idée essentielle d'un texte lu ou entendu ; manifester sa compréhension de textes variés, qu'ils soient documentaires ou littéraires ; comprendre un énoncé, une consigne ; lire des œuvres littéraires intégrales, notamment classiques, et rendre compte de sa lecture.
- ✗ **Expression orale** :
 - prendre la parole en public ;
 - prendre part à un dialogue, un débat : prendre en compte les propos d'autrui ;
 - faire valoir son propre point de vue ;
 - rendre compte d'un travail individuel ou collectif
- ✗ **Expression écrite** :
 - rédiger un texte bref, cohérent, construit en paragraphes, correctement ponctué, en respectant des consignes imposées : récit, description, explication, texte argumentatif, compte rendu, écrits courants (lettres...)
 - adapter le propos au destinataire et à l'effet recherché
 - résumer un texte
 - utiliser les principales règles d'orthographe lexicale et grammaticale.
 - être capable d'utiliser : des dictionnaires, imprimés ou numériques, pour vérifier l'orthographe ou le sens d'un mot, découvrir un synonyme ou un mot nécessaire à l'expression de sa pensée ; des ouvrages de grammaire ou des logiciels de correction orthographique.

¹ La définition du socle commun prend également appui sur la proposition de recommandation du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne en matière de « compétences clés pour l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie ».

Elle se réfère enfin aux évaluations internationales, notamment au Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA), qui propose une mesure comparée des connaissances et des compétences nécessaires tout au long de la vie.

<http://www.education.gouv.fr/cid2770/le-socle-commun-connaissances-competences.html>

Pilier 2 : pratique d'une langue vivante étrangère :

Attitudes travaillées : le désir de communiquer avec les étrangers dans leur langue, de lire un journal et d'écouter les médias audiovisuels étrangers ; l'ouverture d'esprit et la compréhension d'autres façons de penser et d'agir.

Pilier 4 : La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication :

Capacités : s'approprier un environnement informatique de travail ; créer, produire, traiter, exploiter des données ; s'informer, se documenter ; communiquer, échanger.

Attitudes : Le développement du goût pour la recherche et les échanges d'informations à des fins éducatives, culturelles, sociales, professionnelles doit s'accompagner d'une attitude responsable - domaine également développé dans la définition du B2i - c'est-à-dire :

- une attitude critique et réfléchie vis-à-vis de l'information disponible ;
- une attitude de responsabilité dans l'utilisation des outils interactifs.

Pilier 5 : la culture humaniste :

Connaissances : repères géographiques ; repères historiques ; être préparé à partager une culture européenne ; comprendre l'unité et la complexité du monde.

Capacités : être capable : de lire et utiliser différents langages, en particulier les images (différents types de textes, tableaux et graphiques, schémas, représentations cartographiques, représentations d'œuvres d'art, photographies, images de synthèse) ; de situer dans le temps les événements, les œuvres littéraires ou artistiques, les découvertes scientifiques ou techniques étudiées et de les mettre en relation avec des faits historiques ou culturels utiles à leur compréhension ; de situer dans l'espace un lieu ou un ensemble géographique, en utilisant des cartes à différentes échelles ; de faire la distinction entre produits de consommation culturelle et œuvres d'art ; d'avoir une approche sensible de la réalité ; de mobiliser les connaissances pour donner du sens à l'actualité.

Attitudes : La culture humaniste que dispense l'École donne aux élèves des **références communes**. Elle donne aussi à chacun l'envie d'avoir une vie culturelle personnelle : par la lecture, par la fréquentation des musées, par les spectacles (cinéma, théâtre, concerts et autres spectacles culturels) ; par la pratique d'une activité culturelle, artistique.

Pilier 6 : les compétences sociales et civiques :

Connaissances : connaître les règles de la vie collective et comprendre que toute organisation humaine se fonde sur des codes de conduite et des usages dont le respect s'impose ; savoir ce qui est interdit et ce qui est permis ; connaître la distinction entre sphères professionnelle, publique et privée.

Capacités : communiquer et de travailler en équipe, ce qui suppose savoir écouter et faire valoir son point de vue, négocier, rechercher un consensus, accomplir sa tâche selon les règles établies en groupe ; respecter les règles ; d'évaluer les conséquences de ses actes : savoir reconnaître et nommer ses émotions, ses impressions, pouvoir s'affirmer de manière constructive.

Attitudes : La vie en société se fonde sur :

- le respect de soi ;
- le respect des autres (civilité, tolérance, refus des préjugés et des stéréotypes) ;
- le respect de l'autre sexe ;
- le respect de la vie privée ;
- la volonté de résoudre pacifiquement les conflits ;
- la conscience que nul ne peut exister sans autrui ;
- conscience de la contribution nécessaire de chacun

Se préparer à sa vie de citoyen : quelques notions juridiques de base, et notamment :

- l'identité de la personne ;

- la nationalité ;
- le principe de responsabilité et la notion de contrat, en référence à des situations courantes (signer un contrat de location, de travail, acquérir un bien, se marier, déclarer une naissance, etc.) ; quelques notions de gestion (établir un budget personnel, contracter un emprunt, etc.) ; le fonctionnement de la justice (distinction entre civil et pénal, entre judiciaire et administratif) ; les grands organismes internationaux ; l'Union européenne : les finalités du projet partagé par les nations qui la constituent ; les grandes caractéristiques de ses institutions ; les grands traits de l'organisation de la France : les principales institutions de la République (pouvoirs et fonctions de l'État et des collectivités territoriales) ; le principe de laïcité ; les principales données relatives à la démographie et à l'économie françaises ; le schéma général des recettes et des dépenses publiques (État, collectivités locales, sécurité sociale) ; le fonctionnement des services sociaux.

Capacités : Les élèves devront être capables de jugement et d'esprit critique, ce qui suppose :

- savoir évaluer la part de subjectivité ou de partialité d'un discours, d'un récit, d'un reportage ;
- savoir distinguer un argument rationnel d'un argument d'autorité ;
- apprendre à identifier, classer, hiérarchiser, soumettre à critique l'information et la mettre à distance ;
- savoir distinguer virtuel et réel ;
- être éduqué aux médias et avoir conscience de leur place et de leur influence dans la société ;
- savoir construire son opinion personnelle et pouvoir la remettre en question, la nuancer (par la prise de conscience de la part d'affectivité, de l'influence de préjugés, de stéréotypes).

Attitudes : Au terme de son parcours civique scolaire, l'élève doit avoir conscience de la valeur de la loi et de la valeur de l'engagement. Ce qui implique :

- la conscience de ses droits et devoirs ;
- l'intérêt pour la vie publique et les grands enjeux de société ;
- la conscience de l'importance du vote et de la prise de décision démocratique ;
- la volonté de participer à des activités civiques.

Pilier 7 : autonomie et l'initiative :

Connaissances :

- connaître les processus d'apprentissage, ses propres points forts et faiblesses ;
- connaître l'environnement économique ;
- l'entreprise ;
- les métiers de secteurs et de niveaux de qualification variés ainsi que les parcours de formation correspondants et les possibilités de s'y intégrer.

Capacités :

Les principales capacités attendues d'un élève autonome sont les suivantes :

- s'appuyer sur des méthodes de travail (organiser son temps et planifier son travail, prendre des notes, consulter spontanément un dictionnaire, une encyclopédie, ou tout autre outil nécessaire, se concentrer, mémoriser, élaborer un dossier, exposer) ;
- savoir respecter des consignes ;
- être capable de raisonner avec logique et rigueur et donc savoir : identifier un problème et mettre au point une démarche de résolution ; rechercher l'information utile, l'analyser, la trier, la hiérarchiser, l'organiser, la synthétiser ; mettre en relation les acquis des différentes disciplines et les mobiliser dans des situations variées ; identifier, expliquer, rectifier une erreur ; distinguer ce dont on est sûr de ce qu'il faut prouver ; mettre à l'essai plusieurs pistes de solution ; savoir s'auto-évaluer.

Il s'agit d'apprendre à passer des idées aux actes, ce qui suppose savoir :

- définir une démarche adaptée au projet ;
- trouver et contacter des partenaires, consulter des personnes-ressources ;
- prendre des décisions, s'engager et prendre des risques en conséquence ;

- prendre l'avis des autres, échanger, informer, organiser une réunion, représenter le groupe ;
- déterminer les tâches à accomplir, établir des priorités.

Attitudes :

La motivation, la confiance en soi, le désir de réussir et de progresser sont des attitudes fondamentales. Chacun doit avoir :

- la volonté de se prendre en charge personnellement et d'exploiter ses facultés intellectuelles conscience de la nécessité de s'impliquer, de rechercher des occasions d'apprendre ;
- conscience de l'influence des autres sur ses valeurs et ses choix ;
- une ouverture d'esprit aux différents secteurs professionnels et conscience de leur égale dignité.
- L'envie de prendre des initiatives, d'anticiper, d'être indépendant et inventif dans la vie privée, dans la vie publique et plus tard au travail, constitue une attitude essentielle. Elle implique :
 - curiosité et créativité ;
 - motivation et détermination dans la réalisation d'objectifs.